

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
 DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

### Comité de Direction - Séance du 06 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le mercredi six décembre à vingt heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la médiathèque de Firmi sous la Présidence de Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Quorum	13
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	29/11/2023

**Etaient présents :**

- Collège des élus communautaires titulaires** : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Pierre TIEULIE.
- Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH- EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES, Mme Sophie ROUDIL.
- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Yves LACOUT, Mme Florence AUBLE, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

**Etaient absents excusés :**

- Elus communautaires Titulaires et Suppléants** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Francis CAYRON, Mme Virginie AGUIAR, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES, Mme Laurence WENZEK, Mme Cécile PRONZAC.
- Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Elise CORNELLES, M. André ROMIGUIERE, M. Claude CHASTAND, Mme Sabine GODIN, M. Christian BERNAD, M. Francis MAZARS.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'« au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il est proposé que Madame Virginie CARTRON soit désignée.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et suppléés, et après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Virginie CARTRON pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance, assistée du secrétaire auxiliaire en la personne de la directrice de l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations le Président et le secrétaire de séance.  
le Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté,

Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
EPIC**  
L'Envol - Place Jean Jaures  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Délais et voies de recours :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).